

VALORISATION DE LA RECHERCHE FRANCOPHONE

SOUTIEN A L'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS SCIENTIFIQUES

PREMIER APPEL 2018
Appel ouvert du 15 janvier au 31 mars 2018

DOCUMENT DE PRÉSENTATION

Ce document fournit les informations nécessaires pour le dépôt d'une **demande de contribution** à une manifestation scientifique. Toutes les informations nécessaires sont disponibles sur le site de l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF), à l'adresse :

<https://www.auf.org/europe-centrale-orientale/>

1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE ET TYPE DE SOUTIEN

L'action d'appui de l'AUF aux manifestations scientifiques a pour finalité de promouvoir la science en français et d'apporter un soutien aux réseaux universitaires et scientifiques qui démultiplient la coopération universitaire francophone, contribuent à son rayonnement international et renforcent la solidarité et le partage des savoirs entre les établissements universitaires.

Dans le cadre de cette mission spécifique, le soutien de l'AUF se traduit par un appui aux manifestations scientifiques de type : colloque, séminaire, journée scientifique, université d'été, en s'attachant prioritairement à promouvoir :

- la participation de scientifiques des pays du Sud et de la région (*cf. annexe*) apportant une contribution à la manifestation (communication en français) qui donnera lieu à une publication dans les Actes de la manifestation,
- l'édition et la diffusion des actes en français (de préférence sur support numérique),

L'action de soutien de la Direction régionale Europe centrale et orientale de l'AUF aux manifestations scientifiques répond aux priorités stratégiques de l'AUF établies et adoptées lors de l'Assemblée générale de l'AUF (Marrakech, 2017). Elle vise à contribuer à la structuration et au développement de la recherche dans un cadre national et international et soutenir l'implication des institutions membres dans ce processus .

Dans le cadre de cette action, la Direction régionale Europe centrale et orientale de l'AUF organise pour 2018 deux appels à candidatures :

- **Le premier appel** est ouvert du **15 janvier 2018 au 31 mars 2018 inclus**, pour les manifestations scientifiques qui auront lieu du 1^{er} mai au 30 septembre 2018.
- **Le second appel** est ouvert du **1^{er} mai au 15 juillet 2018 inclus** pour les manifestations scientifiques qui auront lieu du 1^{er} octobre au 28 février 2018.

Toute demande de soutien d'une manifestation scientifique qui se déroule avant le **1^{er} mai 2018** sera traitée selon le **règlement de l'appel 2017** (dépôt des demandes au moins 3 mois avant le début de la manifestation).

ÉLIGIBILITÉ DES MANIFESTATIONS SCIENTIFIQUES

Pour être éligible, une manifestation scientifique doit :

- être organisée par une institution / un établissement de l'Europe centrale et orientale,
- se dérouler dans un des pays¹ de la région Europe centrale et orientale de l'AUF
- avoir le français comme l'une des langues de travail.

3. PROCÉDURE DE SÉLECTION

Les dossiers de demande de soutien à manifestations scientifiques font l'objet d'un examen de leur recevabilité et d'une évaluation visant à confirmer leur qualité scientifique, leur adéquation à la Stratégie 2017-2021 de l'AUF (disponible [ici](#)) et leur opportunité régionale. Les demandes sont retenus à concurrence des financements disponibles.

Dans le cas des manifestations organisées annuellement, seront prioritaires celles n'ayant pas déjà bénéficié d'un soutien de la part de l'AUF.

Les résultats de la sélection seront portés à la connaissance des demandeurs par courriel électronique.

4. PROCÉDURE D'ATTRIBUTION DU SOUTIEN

Lorsqu'une subvention est attribuée, l'AUF proposera pour signature une convention qui indiquera le montant global et sa répartition par types de dépenses ainsi que les instructions relatives à l'utilisation du logo de l'AUF sur les supports de communication.

Les établissements membres de l'AUF, bénéficiaires d'un financement attribué pour l'organisation d'une manifestation scientifique, doivent être à jour dans le paiement de leur cotisation au moment de la signature de la convention.

Le soutien de l'AUF peut porter sur les frais de déplacement (titres de transport) et/ou de séjour d'intervenants francophones, issus en priorité d'établissements du Sud et de la région. Le soutien de l'AUF peut aussi servir à couvrir des frais de publication d'actes. Ne sont pas éligibles les frais de restauration et de communication (repas de gala, impression d'affiches, etc).

5. CONSTITUTION DU DOSSIER

Le dossier de candidature doit obligatoirement être déposé EN LIGNE.

Aucune candidature envoyée par d'autres moyens que <https://formulaires.auf.org/> ne sera traitée.

Pour être considéré recevable le dossier doit comprendre les pièces suivantes (à joindre au formulaire, en format PDF) :

1. La demande de subvention dûment signée par le plus haut responsable de l'établissement,
2. Liste des membres du Comité scientifique (*précisant les noms, fonctions et établissements de rattachement*)
3. Liste des membres du Comité d'organisation (*précisant les noms, fonctions et établissements de rattachement*)
4. Programme prévisionnel détaillé de la manifestation (*précisant les noms, fonctions et établissements de rattachement de tous les auteurs et les titres de leur communication*)
5. Liste prévisionnelle des intervenants dont le soutien est sollicité (*précisant les noms, fonctions et établissements de rattachement*)
6. Résumé des communications des intervenants dont le soutien est sollicité
7. Curriculum vitae abrégé des intervenants dont le soutien est sollicité faisant ressortir l'expérience acquise en rapport avec le thème de la manifestation
8. Liste prévisionnelle des participants (*précisant les noms, fonctions et établissements de rattachement*)
9. Budget prévisionnel global de la manifestation (*par poste de dépenses et de recettes*)
10. Budget prévisionnel détaillé du soutien sollicité auprès de l'AUF (*détail des frais de participation des intervenants et des frais de publication des Actes*)
11. Devis chiffré des frais de publication des Actes

¹Albanie, Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Estonie, Fédération de Russie, Géorgie, Hongrie, Kazakhstan, Kirghizistan, Kosovo, Lettonie, Lituanie, Macédoine, Mongolie, Monténégro, Ouzbékistan, Pologne, République de Moldavie, République tchèque, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Tadjikistan, Turkménistan, Turquie, Ukraine

ANNEXE						
Classification des pays d'après l'indice de développement de la Banque Mondiale :						
N.B. indice actualisé en juillet. Applicable à l'AUF le 1er janvier de l'année suivante						
REGION	PAYS	Classification AUF	REGION	PAYS	Classification AUF	
Amérique	Argentine	Sud	Caraïbe	Antigua-Et-Barbuda	Nord	
	Belize	Sud		Bahamas	Nord	
	Bolivie	Sud		Barbade	Nord	
	Bésil	Sud		Cuba	Sud	
	Canada	Nord		Dominique	Sud	
	Chili	Nord		Grenade	Sud	
	Colombie	Sud		Haïti	Sud	
	Costa Rica	Sud		Jamaïque	Sud	
	El Salvador	Sud		République dominicaine	Sud	
	Équateur	Sud		Sainte-Lucie	Sud	
	États-Unis	Nord		Saint-Kitts-et-Nevis	Nord	
	Guatemala	Sud		Saint-Vincent-Et-Les Grenadines	Sud	
	Guyana	Sud	Trinité-et-Tobago	Nord		
	Honduras	Sud	Europe Centrale et Orientale	Albanie	Sud	
	Mexique	Sud		Arménie	Sud	
	Nicaragua	Sud		Azerbaïdjan	Sud	
	Panama	Sud		Bélarus	Sud	
	Paraguay	Sud		Bosnie-Herzégovine	Sud	
	Pérou	Sud		Bulgarie	Sud	
	Suriname	Sud		Croatie	Sud	
Uruguay	Nord	Estonie		Nord		
Venezuela	Sud	Fédération de Russie		Sud		
Afrique Centrale et des Grands Lacs	Angola	Sud		Géorgie	Sud	
	Botswana	Sud		Hongrie	Nord	
	Burundi	Sud		Kazakhstan	Sud	
	Cameroun	Sud		Kirghizistan	Sud	
	Congo	Sud		Kosovo	Sud	
	Érythrée	Sud		Lettonie	Nord	
	Gabon	Sud		Lituanie	Nord	
	Guinée équatoriale	Sud		Macédoine	Sud	
	Lesotho	Sud		Monténégro	Sud	
	Malawi	Sud	Ouzbékistan	Sud		
	Namibie	Sud	Pologne	Nord		
	Ouganda	Sud	République de Moldavie	Sud		
	République centrafricaine	Sud	République tchèque	Nord		
	République démocratique du Congo	Sud	Roumanie	Sud		
	Rwanda	Sud	Serbie	Sud		
	Sao Tomé-et-Principe	Sud	Slovaquie	Nord		
	Somalie	Sud	Slovénie	Nord		
	Soudan du Sud	Sud	Tadjikistan	Sud		
	Swaziland	Sud	Turkménistan	Sud		
	Tchad	Sud	Turquie	Sud		
Zambie	Sud	Ukraine	Sud			
Zimbabwe	Sud	Europe de l'Ouest	Allemagne	Nord		
Afrique de l'Ouest	Bénin		Sud	Andorre	Nord	
	Burkina Faso		Sud	Autriche	Nord	
	Cap-Vert		Sud	Belgique	Nord	
	Côte d'Ivoire		Sud	Danemark	Nord	
	Gambie		Sud	Espagne	Nord	
	Ghana		Sud	Finlande	Nord	
	Guinée		Sud	France	Nord	
	Guinée Bissau		Sud	Grèce	Nord	
	Libéria		Sud	Irlande	Nord	
	Mali		Sud	Islande	Nord	
	Mauritanie		Sud	Israël	Nord	
	Niger		Sud	Italie	Nord	
	Nigéria		Sud	Liechtenstein	Nord	
	Sénégal		Sud	Luxembourg	Nord	
	Sierra Leone		Sud	Malte	Nord	
	Togo		Sud	Monaco	Nord	
	Asie-Pacifique		Australie	Nord	Norvège	Nord
		Bangladesh	Sud	Pays-Bas	Nord	
		Bhoutan	Sud	Portugal	Nord	
		Brunei Darussalam	Nord	Royaume-Uni	Nord	
Cambodge		Sud	Saint-Marin	Nord		
Chine		Sud	Saint-Siège (État de la Cité du Vatican)	non défini		
Fidji		Sud	Suède	Nord		
Îles Marshall		Sud	Suisse	Nord		
Îles Salomon		Sud	Maghreb	Algérie	Sud	
Indonésie		Sud		Libyenne, jamahiriya arabe	Sud	
Japon		Nord		Maroc	Sud	
Kiribati		Sud		Tunisie	Sud	
Malaisie		Sud		Moyen Orient	Afghanistan	Sud
Maldives		Sud			Arabie Saoudite	Nord
Micronésie (états fédérés de)		Sud	Bahreïn		Nord	
Mongolie		Sud	Chypre		Nord	
Myanmar		Sud	Chypre		Nord	
Nauru		Sud	Djibouti		Sud	
Népal		Sud	Égypte		Sud	
Nouvelle-Zélande		Nord	Émirats arabes unis		Nord	
Palaos	Nord	Éthiopie	Sud			
Papouasie-Nouvelle-Guinée	Sud	Iran (République islamique d')	Sud			
Philippines	Sud	Iraq	Sud			
République de Corée	Nord	Jordanie	Sud			
République démocratique populaire Lao	Sud	Koweït	Nord			
République populaire démocratique de Corée	Sud	Liban	Sud			
Samoa	Sud	Oman	Nord			
Singapour	Nord	Pakistan	Sud			
Sri Lanka	Sud	Palestine	Sud			
Thaïlande	Sud	Qatar	Nord			
Timor-Leste	Sud	République arabe syrienne	Sud			
Tonga	Sud	Soudan	Sud			
Tuvalu	Sud	Yémen	Sud			
Vanuatu	Sud	Océan Indien	Afrique du Sud	Sud		
Viet Nam	Sud		Comores	Sud		
			Inde	Sud		
			Kenya	Sud		
			Madagascar	Sud		
			Maurice	Sud		
			Mozambique	Sud		
			République-unie de Tanzanie	Sud		
			Seychelles	Nord		